



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

29 novembre 2012

Nouveau bonus écologique avec 70% de réduction d'impôt Augmentation record du parc des véhicules en Valais

(IVS) .- A l'occasion d'une conférence de presse, le Service de la circulation routière et de la navigation (SCN) a présenté le nouveau bonus écologique qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Les véhicules particulièrement peu polluants bénéficieront d'une réduction de 70% de leur impôt. Le SCN a également présenté ses statistiques d'activité qui démontrent que le parc des véhicules immatriculés dans le canton a augmenté de 3.2% par rapport à l'an passé. Par ailleurs, l'ouverture du nouveau centre de St-Maurice a permis de contrôler 10'000 véhicules supplémentaires.

Dans un canton aussi étendu que le Valais, la mobilité revêt une importance capitale. Celle-ci doit toutefois s'exercer dans le respect de l'environnement. Pour favoriser la mise en circulation de véhicules peu polluants un nouveau bonus a été mis sur pied.

A partir du 1er janvier 2013 et jusqu'au 31 décembre 2015, les voitures de tourisme qui répondent cumulativement aux 3 critères définis ci-après bénéficieront d'une réduction de **70%** de leur impôt.

- Étiquette Energie catégorie A
- max. 115 g de CO₂ au km
- filtre à particules pour moteurs diesel

Les véhicules mus exclusivement par un moteur électrique bénéficieront également de cette réduction. La cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI), Esther Waeber-Kalbermatten a présenté ce nouvel écobonus qui prendra, au début de l'année, la succession de l'actuel.

Le Service de la circulation routière et de la navigation a aussi présenté ses statistiques d'activité, lesquelles démontrent une forte croissance de ses prestations avec des chiffres marquants. Grâce à l'ouverture du nouveau centre de St-Maurice, au 1^{er} janvier 2012, ce sont près de 83'000 véhicules qui seront contrôlés cette année, soit 10'000 de plus que l'an passé.

Le parc des véhicules poursuit son ascension avec une augmentation record de 8'932 unités (3.2 %) par rapport à l'année précédente. 289'745 véhicules étaient immatriculés au 30 septembre 2012, dont 202'043 voitures de tourisme.



Le nombre de candidats aux examens du permis de conduire est resté relativement stable. En 2011, 16'658 examens théoriques et pratiques ont été effectués, contre 16'294 en 2010. Le taux d'échec aux examens pratiques cat. B (voiture), s'est élevé à 28.1% alors que pour les examens cat. A et A1 (motos) ce taux est de 34.9%. Ceci place le canton du Valais proche de la moyenne nationale.

Pour faciliter les démarches de ses clients, le SCN a mis en production un module internet permettant aux détenteurs d'effectuer eux-mêmes leurs changements d'adresse. En allant sur le site internet du service www.vs.ch/autos il est possible, après identification, d'enregistrer directement sa nouvelle adresse puis d'envoyer ses permis pour leur mise à jour.

Le SCN fournit toujours davantage de prestations. Pour s'assurer de la qualité de son travail un institut de sondage est mandaté, chaque année, pour effectuer une enquête de satisfaction auprès de ses clients. Le taux de satisfaction des usagers, qui s'élève à 8.2 sur 10, confirme que le service remplit parfaitement la mission qui lui est attribuée.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration Esther Waeber-Kalbermatten 079 248 07 80, à Pierre-Joseph Udry, chef du SCN, 027 606 71 05 ou à son adjoint Bruno Abgottspon, 027 606 71 09.